

Musique

Contraintes théoriques	Avoir fait un an au sein du PNTM ou finir sa première année en son sein.
En pratique, il est conseillé :	Connaître un minimum la musique et son aspect théorique. Savoir jouer d'un instrument au minimum.
Description du ROI	<p>Le ou la délégué.e musique s'occupe du groupe de musique du CP, le PNTM.</p> <p>Il ou elle doit également faire jouer le groupe lors d'évènements du Cercle tel que la Sainte-Barbe, le Bal, la Revue, les 6H cuistax, ...</p> <p>Le ou la délégué.e s'occupe de la gestion du local et du matériel ainsi que le prêt de celui-ci</p>

Au début de l'année académique, le ou la délégué.e organise des auditions afin de pouvoir créer un groupe de musique qu'il gèrera pendant toute l'année.

Il doit s'assurer que le groupe soit prêt avant chaque concert et de jouer aux événements suivant : 6H cuistax, Sainte-Barbe, Bal et Revue.

En plus de ça, il ou elle doit organiser au minimum deux fois par an le Live CP. Cet événement a pour but de promouvoir le groupe de musique du CP ainsi que d'autres groupes de musique d'étudiant.e.s de l'ULB.